

GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

Les émissions concédées sont-elles menacées en Flandre ?

La RTBF, média de service public est tenue de diffuser un certain nombre d'émissions concédées. Tous les grands courants de pensées politiques et philosophiques peuvent en bénéficier et ainsi s'adresser directement à leurs fidèles – même si les créneaux horaires qui leur sont attribués leur permettent difficilement d'espérer des audiences très larges.

Mais, si la religion catholique, la laïcité, la religion juive et la religion orthodoxe disposent d'un espace concédé, leur homologue musulmane n'a pas cette opportunité.

Problème financier

Il ne faut cependant pas y voir une volonté délibérée de priver l'islam d'un service dont bénéficient les autres religions. Ce sont des contraintes juridiques qui ont, jusqu'à présent, empêché la diffusion d'une émission concédée au culte musulman. Longtemps, l'instabilité qui minait l'Exécutif des musulmans a privé la RTBF d'interlocuteurs incontestables. Ce problème a finalement été réglé. Mais un autre lui a

succédé : la Constitution interdit à l'Etat de financer un projet pour un seul culte. Si un subside est versé à un culte, il doit l'être à tous – ce que la Communauté française ne semble pas disposée à faire. Or l'Exécutif des musulmans ne dispose pas de l'argent indispensable à la réalisation des émissions qui lui seraient concédées.

Interpellé récemment au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre francophone de l'Audiovisuel Jean-Claude Marcourt (PS) a dit chercher activement une solution. Il pourrait bien la trouver en Flandre. Ce dimanche matin, et pour

la première fois, une célébration islamique, enregistrée dans une mosquée de Genk, sera diffusée sur les ondes de la VRT. La religion musulmane a en effet désormais droit à deux des quarante retransmissions que l'opérateur public accorde par an aux

cultes reconnus.

Stop ou encore ?

L'annonce de la diffusion d'une émission concédée au culte musulman en Flandre n'a cependant pas manqué de soulever un nouveau débat. Le ministre flamand des Médias Sven Gatz (Open VLD) a été interrogé

mercredi au Parlement flamand par le président du Vlaams Belang – lequel ne rate jamais une occasion de déverser son fiel raciste. Il a laissé entendre à cette occasion que, pour lui, les émissions religieuses n'ont plus leur place sur les chaînes publiques. *"Ce n'est pas le cœur de leur mission"*, a-t-il justifié avant d'annoncer qu'une évaluation des émissions concédées avait été inscrite dans le contrat de gestion de la VRT.

Sven Gatz s'est cependant fait reprendre vertement par le président du conseil d'administration de la VRT, le... CD&V Luc Van den Brande. Ce dernier a nié qu'une évaluation avait été planifiée, rajoutant que la programmation de ce genre d'émissions relevait de l'autonomie de son institution.

Voilà un débat qui passera sans doute bientôt la frontière linguistique.

Dimanche
matin, et pour
la première fois,
une célébration
islamique sera
retransmise sur
les ondes de la
VRT.